

POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE DU TERRITOIRE



Engagée depuis 2016, l'élaboration du 1^{er} PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) se poursuit. L'enjeu essentiel est de prévoir le développement du territoire, lié à son attractivité, tout en assurant la préservation des espaces naturels, agricoles, forestiers et littoraux qui constituent son ADN.

4 PRINCIPES

La démarche a pris appui sur les éléments enjeux soulevés lors du diagnostic territorial réalisé en 2016 puis s'est construite à travers toutes les étapes de concertation menées avec chaque commune et les habitants depuis 2017. Cet ensemble d'échanges et de réflexions a permis de construire le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), deuxième étape du PLUi.

Se développer de manière équilibrée et durable

- Mettre en place les conditions d'une croissance raisonnée ;
- Répondre à la croissance démographique par la qualité résidentielle ;
- Tendre vers un territoire autonome en énergie ;
- Limiter l'exposition des personnes et les biens aux risques et nuisances.

Affirmer le rayonnement du territoire et son attractivité économique

- Décliner la stratégie du territoire en termes de développement économique et de création d'emplois ;
- Pérenniser l'activité agricole et sylvicole et encourager une agriculture de proximité ;
- Conforter l'attractivité commerciale en maintenant un équilibre entre les différents pôles.

Valoriser le territoire par l'approche environnementale, paysagère et patrimoniale

- Préserver et valoriser les grands sites naturels touristiques, littoraux et retro-littoraux ;
- Réaliser un développement urbain qualitatif, vecteur de l'attractivité du territoire ;
- Protéger les continuités écologiques, gages de qualité (trame verte et bleue) ;
- Gérer durablement la ressource en eau.

Construire un territoire des proximités, de cohésion sociale

- Améliorer l'accessibilité du territoire et son maillage ;
- Diversifier et optimiser l'offre de déplacements sur le territoire ;
- Maintenir, voire renforcer, la qualité de vie et l'offre de services des habitants et usagers du territoire.

Dans les prochains mois,

les élus vont concrétiser la stratégie de développement portée par le PADD en définissant les nouvelles règles d'urbanisme ainsi que les grands équilibres entre espaces naturels et espaces dédiés aux constructions. Ce travail constituera la troisième étape de l'élaboration du PLUi et s'accompagnera toujours d'une concertation avec la population.

LUTTER CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN ET PROTÉGER LES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

Le PLUi vise à réduire la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. L'objectif visé est de diminuer de 30 % le rythme d'artificialisation de ces espaces par rapport aux 10 dernières années.

Les futurs projets urbains devront mobiliser en priorité les « dents creuses » (parcelles non construites entourées de terrains bâtis). L'objectif étant d'y accueillir 30 % des constructions planifiées sur les 10 prochaines années.

Un effort devra être consenti sur la densité (en passant de 15 à 20 logements/ha en moyenne), sans pour autant sacrifier la qualité du cadre de vie.

Des mesures de protection seront définies en faveur du littoral, des zones humides et de la biodiversité.

89 %

c'est la part sur le territoire de MACS des zones littorales, naturelles, forestières et agricoles



RÉUNIONS PUBLIQUES

à Capbreton, Saint-Vincent-de-Tyrosse et Soustons

LE RÔLE DE MACS : CONCEVOIR UNE

En aménagement du territoire, les décisions engagent le long terme. La course effrénée aux infrastructures nouvelles n'est pas l'option retenue par les élus de MACS pour répondre à l'augmentation de la population et des déplacements. MACS souhaite aménager un territoire durable en prenant en compte les logiques d'urbanisme, de voirie, de mobilité et d'environnement de manière globale : l'aménagement des voiries va de pair avec la création d'aires de covoiturage, l'implantation de bornes de recharge électrique, le développement du réseau de transport en commun et de voies vertes permettant de relier les différents pôles du territoire. Cette vision impose d'être dans une logique de prévention, de précaution et d'intégration.

1 000 km de routes entretenus

Un Plan Pluriannuel d'Investissement sur **5 ans** (2015-2020)

Depuis 2015, **483 opérations réalisées**, dont 455 de pérennité

Un budget consommé de **5 716 000 €** pour les travaux de pérennité auquel s'ajoute un **budget de 6 236 500 €** pour les nouveaux aménagements



Près de 200 km de liaisons douces pour les vacances mais aussi pour tous les jours.



Plateforme du sud des Landes. Aide les personnes en insertion à trouver des **solutions durables pour se déplacer**. 600 personnes en ont bénéficié en 2017, dont **180 domiciliées sur le territoire de MACS**



75 arrêts Rézo Pouce sur le territoire de MACS, pour organiser l'auto-stop



Les déplacements : un enjeu global

MOBILITÉ DURABLE



6,4 M d'€

le budget Mobilité
pour 2018



23 bornes de recharge installées sur le territoire de MACS
4 véhicules de service MACS 100 % électriques



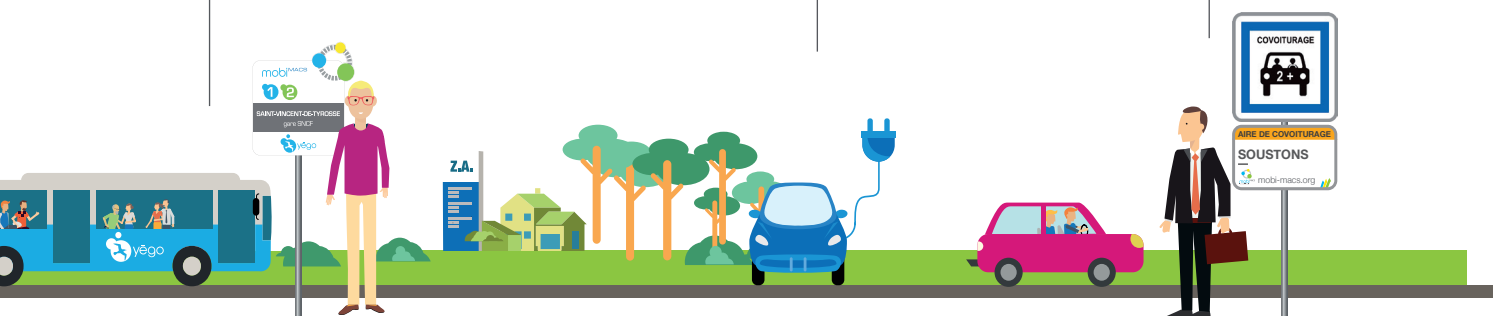
4 lignes régulières en hiver, avec transport gratuit des vélos à bord
10 lignes régulières en été

211 400 voyages enregistrés en 2017



4 aires de covoiturage à Labenne, Magescq, Saint-Geours-de-Maremne et Soustons, pour organiser ses trajets quotidiens.

L'aménagement d'une aire de covoiturage à proximité de la gare de péage de l'A63 à Benesse-Maremne est programmée en 2019/2020



d'aménagement du territoire

PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE : PREMIERS PROJETS

Le développement de la production d'énergie renouvelable figure parmi les priorités de la feuille de route Territoire à Énergie Positive (TEPos) 2016-2020. En mars 2018, MACS a créé MACS ÉNERGIES, une société d'économie mixte (SEM) destinée à investir dans des projets de production d'énergie renouvelable et dans leur exploitation. Le 5 décembre, la SEM MACS ÉNERGIES est officiellement lancée avec la nomination des membres du conseil d'administration et l'annonce des deux premiers projets lauréats.

OBJECTIFS TEPOS

Le territoire consomme en moyenne 1 350 GWh/an. Dans le cadre du programme Territoire à Énergie Positive (TEPos), les élus ont fixé un double objectif :

- **maîtriser les consommations d'énergie des bâtiments publics et des particuliers**, dans le cadre de Réno'MACS, avec un accompagnement des artisans. 480 particuliers ont déjà bénéficié d'un audit gratuit à domicile. 50 % des besoins énergétiques peuvent ainsi être économisés à l'échelle du territoire d'ici 10 ans.
- **mobiliser les ressources de production locales**, en profitant de la richesse de notre territoire : solaire, biomasse, énergies marines, éolien, géothermie...

DEUX PROJETS LAURÉATS

Le ministère de la Transition écologique et solidaire a désigné, le 27 septembre 2018, 392 projets solaires sur toiture de grande puissance, lauréats d'un appel d'offres qui portait sur une capacité de 231 MW. MACS ÉNERGIES accompagne la mise en œuvre de deux de ces projets.

Ces installations produiront environ 2,6 GWh/an, l'équivalent de la consommation électrique annuelle d'un village de 1 560 habitants.

À Josse, sur le toit de l'entreprise Béton Josse :

- 2 500 m² avec une puissance de 500 kWc
- 0,6 GWh/an d'électricité produits
- Investissement global : de 440 000 € avec une participation à hauteur de 49 % de la SEM MACS ÉNERGIES
- Lancement des travaux : été 2019

À Bénèsse-Maremne, sur le toit du SITCOM :

- 12 600 m² avec une puissance de 2 500 kWc
- 2 GWh/an d'électricité produits
- Investissement global : 2 108 K€ avec une participation à hauteur de 49 % de la SEM MACS ÉNERGIES
- Lancement des travaux : printemps 2019



À PROPOS DE QUADRAN

Leader de la production d'électricité renouvelable en France et en Outre-Mer, Quadran est un acteur majeur des énergies renouvelables : l'éolien, le photovoltaïque, l'hydroélectricité et le biogaz. Quadran a rejoint, en octobre 2017, le groupe Direct Énergie, 1^{er} acteur alternatif en France dans la fourniture d'énergie. Pour Direct Énergie, l'acquisition de Quadran permet de disposer d'un mix de production diversifié, et en cohérence avec les objectifs de la transition énergétique.



CONTACT PRESSE
Marion Parailous
06 37 32 94 47